

**Formation
en
e-learning**

À distance



**60€
2h**

Lutte contre les discriminations

Objectifs :

Sensibiliser les membres de la profession immobilière aux problématiques de discrimination au logement. Il s'agit d'une formation obligatoire, de deux heures, qui doit être renouvelée tous les trois ans.

Répondre à la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale.

Profils des stagiaires et prérequis

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, titulaires de la carte professionnelle, ainsi que ceux qui en dépendent (collaborateurs, agents commerciaux, etc...).



Lutte contre les discriminations

Modalités techniques et pédagogiques :

L'achat du cursus de formation déclenche automatiquement l'envoi du lien de connexion sur la plateforme. La formation est accessible 24h/24, 7j/7, sur ordinateur, tablette ou smartphone, durant une période de 3 mois.

Le cursus de formation comprend un module d'apprentissage e-learning ainsi qu'un quizz final de validation des connaissances. Ce cursus permet de valider 2 heures de formation obligatoire loi ALUR. À l'issue du module d'apprentissage e-learning, le stagiaire pourra télécharger le support de cours complet.

Le cursus de formation a été élaboré par Madame Sandy DALMAS, Expert-comptable et par Maître Murielle BRAULT, Notaire. Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : contact@roche-formation.com. Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation (2 heures) et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation.

Suivi et évaluation :

À l'issue du cursus, le stagiaire répondra à un quizz de validation des connaissances. Le stagiaire devra valider 70% de bonnes réponses pour terminer sa formation. Des quizz intermédiaires seront proposés au stagiaire tout au long de son parcours d'apprentissage afin de mesurer sa progression.

Plan et objectifs pédagogiques de la formation

1. La discrimination dans le logement

- 1.1. La caractérisation de la discrimination
- 1.2. Définition des termes et notions associées
 - 1.2.1. La discrimination au sens juridique
 - 1.2.2. La discrimination positive
 - 1.2.3. La distinction entre la discrimination directe et indirecte
 - 1.2.4. Le recours à la méthode du testing et des exemples concrets
 - 1.2.5. Le rôle particulier du Défenseur des droits

2. Convention ANAH

- 2.1. L'article 1 de la loi du 6 juillet 1989
- 2.2. Le Code pénal
- 2.3. Le Décret du 28 août 2015 consacré à la déontologie des professionnels de l'immobilier

3. Les diverses possibilités de discrimination : La question des pratiques des professionnels

- 3.1. Discrimination dans la publication de l'annonce immobilière
- 3.2. Discrimination dans le choix du locataire et la sélection du dossier
- 3.3. Discrimination dans la liste des pièces demandées
- 3.4. Discrimination dans la transaction immobilière
- 3.5. Discrimination de la part du syndic

4. Les sanctions encourues en cas de discrimination au logement

- 4.1. Tribunal compétent
- 4.2. Délai pour agir
- 4.3. Sanctions